

223C0566
FR0000044448-FS0288

12 avril 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NEXANS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2023, le groupe Quinenco, composé des sociétés Invexans Limited (UK)¹ et Tech Pack S.A.² et de MM. Andronico Luksic Craig, Francisco Perez Mackenna et Oscar Hasbun Martinez, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 avril 2023, les seuils de 25% et 20% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir 8 415 229 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 19,23% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Invexans Limited (UK)	8 177 416	18,69
Tech Pack S.A. ²	229 860	0,53
Andronico Luksic Craig ⁴	6 953	0,02
Francisco Perez Mackenna ⁴	500	ns
Oscar Hasbun Martinez ⁴	500	ns
Total groupe Quinenco	8 415 229	19,23

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXANS hors marché dans le cadre d'un placement par construction accélérée d'un livre d'ordres (« *accelerated book building* »).

À cette occasion, la société Invexans Limited (UK) a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Société (sise 33 St. James's Square, Londres, SW1Y 4JS, Royaume-Uni) contrôlée par la société Invexans SA, elle-même contrôlée à 99,85% par la société Quinenco S.A., laquelle est contrôlée par la famille de M. Luksic.

² Contrôlée à 99,97% par la société Quinenco S.A.

³ Sur la base d'un capital composé de 43 753 380 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Actions détenues en tant qu'administrateur de NEXANS.